



AFFAIRES

PARC DES EXPOSITIONS

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT
DE LA CUISINE DU RESTAURANT PRINCIPAL DU PARC DES EXPOSITIONS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'ensemble des travaux réalisés sur le nouveau Parc des Expositions, un restaurant avait été initialement conçu comme une structure unique.

Deux considérations ont dû être prises en compte pour modifier ce parti de principe :

- d'une part, augmenter la capacité du nombre de repas servis aux visiteurs (200 par service, actuellement ; près de 800, à terme) ;
- d'autre part, ne pas conférer à un seul concessionnaire la gestion de l'ensemble de la restauration.

De ce fait, une nouvelle structure, composée de trois unités de restauration, a été conçue :

- . une unité de restauration créole (construction d'une cuisine légère, alternante à la structure de toile tendue, devant la bulle, cette structure devenant -en partie- une salle de restaurant ;
- . une unité de restauration rapide (extension du local de cuisine à l'est du restaurant existant destiné au service sous la partie ouverte et sur l'esplanade de ce même restaurant) ;
- . une unité de restauration à la carte (réaménagement de la cuisine actuelle).

La première manifestation, inaugurale, du Parc des Expositions est prévue pour le 30 juin 1989 : il s'agit du 2ème Salon de la Maison où plus de 400 stands sont déjà réservés et réglés. Pour ce Salon, seule la première unité de restauration pourra fonctionner.

Afin que les deux autres unités soient opérationnelles pour la Foire Internationale de la Réunion, qui ouvrira ses portes le 29 septembre prochain, je vous demande de bien vouloir :

- approuver le principe de réalisation de ces travaux ;
- m'autoriser à lancer un appel d'offres pour la troisième et, éventuellement, pour la deuxième unités ; en cas de résultat infructueux, à passer un marché négocié, après consultation, avec l'entreprise ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

Monsieur André BOURGIN arrive (16 H 33).

M. LEGROS A. : Nous sommes d'accord sur ce dossier. Cela était déjà prévu.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

